

EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures.

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne, dûment convoqué en date du 18 mai 2026, s'est réuni à Cormatin – bureau de l'EPAGE au 1, rue de la mairie sur convocation de M. BORDET Jean-François.

Délégués présents :

- CC du Clunisois : Jean-François FARENC, Jean-Marc BERTRAND, François BONNETAIN, Jean-François DEMONGEOT, Jean-Luc AUBOEUF
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise : Vincent MAYEL, Thierry PARRET
- CC entre Saône et Grosne : Jean-François BORDET, Jean-Michel COGNARD, Christian PROTET
- CC St Cyr - Mère Boitier : Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN
- CA Le Grand Chalon : -----
- CC Saône Beaujolais : Jean-Michel MOREY

Procurations : Patrick THEVENIAUX à Christian PROTET

Etaient excusés : Patrick THEVENIAUX, Pascal GUENARD

A été nommé Secrétaire de séance : Jean-Michel COGNARD

Assistait en outre à la séance :

- PRAS Corinne, secrétaire de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- DELECOURT Florian, ingénieur de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- Michel BOIVIN, Carlos CARNEIRO

Le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-François BORDET, doyen d'âge.

Une minute de silence a été demandée par M. Jean-François BORDET afin de rendre hommage à M. Alexandre DUPARAY, vice-Président de l'EPAGE, décédé en avril 2026.

1- Election du Président

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, M. Jean-François BORDET, a pris la présidence de l'assemblée (art. L5211-9 du CGCT).

Conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-4 du CGCT, l'élection du Président se déroule au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Deux candidats se sont déclarés : MM. François BONNETAIN et Jacques CHORIER.

Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants :

Bulletins dans l'urne : 14

Suffrages exprimés : 14

M. François BONNETAIN : 5

M. Jacques CHORIER : 9

Blancs ou nuls : 0

M. Jacques CHORIER, délégué titulaire de la Communauté de communes St Cyr Mère Boitier, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne.

2- Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau

Le Président informe le conseil que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau soit composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d'autres membres.

En application de cet article, l'organe délibérant détermine le nombre de vice-président(s) sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, fixe à 3 le nombre de vice-présidents et à 3 les autres membres du bureau.

3.1- Election du premier vice-Président

Le Président, M. Jacques CHORIER, procède à l'élection du premier Vice-Président. Le candidat déclaré est M. Jean-François BORDET.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants

- Bulletins dans l'urne : 14

- Suffrages exprimés : 13

Jean-François Bordet : 13

Bulletins blancs : 1

M. Jean-François BORDET, délégué titulaire de la communauté de communes Entre Saône et Grosne, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} vice-Président de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne.

3.2- Election du deuxième vice-Président

Le Président, M. Jacques CHORIER, procède à l'élection du deuxième Vice-Président. Le candidat déclaré est M. Jean-François DEMONGEOT.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants

- Bulletins dans l'urne : 14

- Suffrages exprimés : 13

Jean-François DEMONGEOT : 13
Bulletins blancs : 1

M. Jean-François DEMONGEOT, délégué titulaire de la communauté de communes du clunisois, ayant obtenu la majorité absolue, est élu deuxième vice-Président de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne.

3.3- Election du troisième vice-Président

Le Président, M. Jacques CHORIER, procède à l'élection du troisième Vice-Président. Le candidat déclaré est M. Vincent MAYEL.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

Le dépouillement du premier tour donne les résultats suivants

- Bulletins dans l'urne : 14
- Suffrages exprimés : 13

Vincent MAYEL : 13
Bulletins blancs : 1

M. Vincent MAYEL, délégué titulaire de la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, ayant obtenu la majorité absolue, est élu troisième vice-Président de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne.

4- Election des autres membres du bureau

Le Président, M. Jacques CHORIER, procède à l'élection des autres membres du bureau. Les candidats déclarés sont : MM. Pascal GUENARD, Jean-Michel MOREY et Patrick THEVENIAUX.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants

- Bulletins dans l'urne : 14
- Suffrages exprimés : 14

Les 3 candidats ont chacun obtenus 14 voix. Ils sont donc chacun élus autres membres du bureau.

5- Charte de l' élu local

La charte de l' élu local à été remise à chacun des présents.

6- Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

Conformément à l'article L 5211-12 et L 5721-8 du CGCT, le Président et les vice-Présidents peuvent prétendre à une indemnité. Ce régime indemnitaire est calculé par référence directe à l'indice 1027, il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le Président propose de reconduire les mêmes indemnités que le précédent mandat, ces dernières ayant déjà été inscrites au budget.

Le Comité Syndical accepte les indemnités suivantes :

- Indemnité brute mensuelle du Président : 894.45 € pour un taux de 21.76%
- Indemnité brute mensuelle des vice-Présidents : 358.03 € pour un taux de 8.71%

Et décide d'allouer les indemnités au Président et aux vice-Présidents, à partir du 3 juin 2026.

7- Délégation de pouvoir au Président et aux vice-Présidents

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de donner délégation au Président, pour la durée de son mandat :
 - . de prendre toute décision concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de charge, pour un montant total annuel de 90 000 €.
 - . de signer les marchés avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres,
 - . de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de services ou de fournitures ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - . de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
 - . de déposer les demandes de subventions auprès des partenaires en amont d'une validation du conseil syndical, lorsque les contraintes l'exigent.
 - . de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT concernant la réalisation des lignes de trésorerie pour un montant maximum annuel de 80 000 €.

- **DECIDE** de donner délégation d'attribution aux vice-Présidents comme suit :

M. Jean-François BORDET : Suivi du budget

M. Jean-François DEMONGEOT : Suivi des marchés, commission d'appel d'offres

M. Vincent MAYEL : Suivi des clapets (entretien et maintenance) et des travaux

8- demande de subvention Région BFC : restauration morphologique de la Grosne à Jalogny par la restauration de bois mort

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande de subvention pour la restauration morphologique de la Grosne sur la commune de Jalogny par la fixation de bois morts d'un coût global de 44 600.00 € HT auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté. Le financement de la région BFC interviendra à hauteur de 80% du montant HT.
- **PRECISE** que l'assemblée sera informée lors de chaque comité syndical des demandes de subventions déposées.

9- demande de subvention Région BFC : Aménagements agricoles pour protéger le ru de Gessy sur la commune de Cortambert

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande de subvention pour la réalisation des aménagements agricoles pour protéger le Ru de Gessy sur la commune de Cortambert d'un coût global de 15 655.00 € HT auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté. Le financement de la région BFC interviendra à hauteur de 80% du montant HT.
- **PRECISE** que l'assemblée sera informée lors de chaque comité syndical des demandes de subventions déposées.

10 - Questions diverses

- MM. Bertrand et MAYEL souhaitent des renseignements au sujet de l'entretien des bordures de la Grosne et de la Guye et plus particulièrement en ce qui concerne le curage et l'abattage d'arbres. Florian Delecourt leur a indiqué que le curage n'est maintenant plus la solution à mettre en œuvre en matière d'entretien.

Lors du prochain comité syndical des exemples d'intervention de l'EPAGE seront présentés sur la prise en charge de l'entretien des bordures de rivières.

-M. Parret indique que sur sa commune de Sercy, il y a actuellement une baisse du niveau d'eau de la Grosne. Il redoute qu'en période d'étiage, il n'y ait plus assez d'eau dans la Grosne et que cela mette en sécurité la pompe du puits de captage de Sercy. Florian Delecourt rappelle que l'étude « Ressources et Usages » du CD 71 met en évidence une diminution importante des niveaux d'eau de la Grosne et de la Guye durant les périodes estivales. Bien que cette problématique ne relève pas directement de la compétence GEMAPI, la question de l'adaptation ou de la sécurisation des puits de captage pourrait se poser à moyen terme.

RAPPELS DU DIAGNOSTIC - RESSOURCES - Impacts sur les débits

DEBITS MOYENS MENSUELS ET ANNUELS

Evolution - comparaison par rapport aux débits influencés actuels (2001-2022)			Surface drainée à l'exutoire	Evolution des débits moyens mensuels à moyen terme												Module
				Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
LOIRE	Sornin	Sornin	518 km²	23%	15%	15%	10%	-18%	-40%	-26%	-39%	-23%	-2%	27%	12%	7%
	Arconce	Arconce	662 km²	26%	18%	15%	28%	-12%	-39%	-24%	-29%	-40%	-17%	19%	14%	9%
	Bourbince	Bourbince	376 km²	29%	17%	11%	29%	-8%	-32%	-11%	-10%	-31%	-21%	15%	6%	10%
	Arroux	Arroux amont	1791 km²	25%	8%	-1%	6%	-17%	-35%	-2%	-8%	-12%	1%	18%	-5%	4%
		Arroux aval	2301 km²	24%	9%	0%	10%	-15%	-34%	-1%	-7%	-14%	-1%	20%	-3%	5%
	Somme & Cressonne	Somme & Cressonne	556 km²	29%	17%	11%	29%	-8%	-32%	-11%	-10%	-31%	-21%	15%	6%	9%
SAÔNE	Loire	Loire amont	8639 km²	30%	23%	11%	0%	-7%	-26%	-22%	-27%	-15%	-2%	36%	13%	9%
		Loire aval	13007 km²	27%	19%	9%	7%	-8%	-27%	-19%	-23%	-16%	-3%	30%	8%	8%
	Doubs & Guyotte	Doubs & Guyotte	7677 km²	26%	12%	4%	7%	-7%	-25%	-27%	-21%	5%	1%	3%	-6%	2%
	Dheune	Dheune amont	537 km²	23%	13%	8%	10%	-1%	-19%	-9%	16%	-9%	-4%	12%	-4%	7%
		Dheune aval & Meuzin	1021 km²	23%	13%	8%	10%	-1%	-19%	-9%	16%	-9%	-4%	12%	-4%	7%
	Corse	Corse	330 km²	13%	13%	0%	10%	1%	10%	0%	16%	0%	4%	13%	4%	7%
	Grosne	Grosne	436 km²	30%	15%	7%	24%	-12%	-36%	-15%	15%	-38%	-24%	8%	3%	9%
		Grosne	1196 km²	25%	13%	9%	16%	-13%	-32%	-15%	-4%	-36%	-19%	13%	2%	7%
	Seille	Seille amont & Brenne	840 km²	29%	18%	18%	2%	-9%	-32%	-25%	-31%	-2%	4%	15%	-3%	7%
		Solan & Vallière	964 km²	25%	19%	16%	2%	-11%	-28%	-21%	-33%	2%	-2%	14%	2%	6%
SAÔNE		Seille aval & Sane	2286 km²	27%	18%	16%	2%	-10%	-30%	-23%	-32%	1%	1%	14%	0%	6%
		Saône amont	11851 km²	14%	11%	4%	5%	-6%	-22%	-21%	-15%	-3%	5%	9%	-7%	3%
		Saône médiane	27650 km²	20%	11%	5%	7%	-7%	-23%	-24%	-18%	1%	2%	6%	-6%	3%
		Saône aval	22811 km²	12%	25%	3%	10%	-1%	-6%	-24%	-30%	-11%	8%	22%	17%	9%

- Hausse du débit moyen annuel (module)
- Baisse de mai à octobre, particulièrement prononcée en juin / Hausse de novembre à avril
- Répercussion des baisses de précipitations / hausses de l'ETP en été

RAPPELS DU DIAGNOSTIC – RESSOURCES – Ce qu'il faut retenir...

- Hausse globale des ressources à l'année
 - Ressources superficielles : ↗ module
 - Ressource souterraine : ↗ Recharge des nappes (↗ précipitation aut. -hiver)

- MAIS des tensions accrues en période estivale
 - Etiages plus longs et plus intenses : baisse des débits moyens de mai à octobre
 - Aggravation des statistiques de bas débit (QMN5 / QMNA5)
 - Milieux : ↗ stress hydrique de mai à septembre

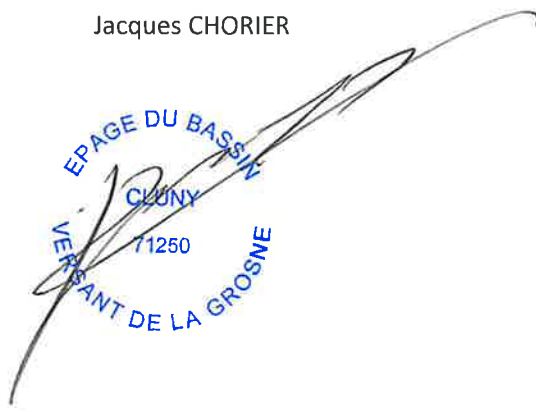


Prochain conseil syndical programmé le 23 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,

Jacques CHORIER



Le Secrétaire,

Jean-Michel COGNARD